



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SNC-Lavalin annonce ses résultats du deuxième trimestre de 2019

MONTREAL, le 1^{er} août 2019 — Le Groupe SNC-Lavalin inc. (TSX : SNC) annonce aujourd'hui ses résultats du deuxième trimestre terminé le 30 juin 2019. À moins d'indication contraire, toutes les références monétaires dans le présent communiqué de presse sont en dollars canadiens.

Faits saillants financiers du deuxième trimestre de 2019

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)	Deuxième trimestre	
	2019	2018
Produits	2 284 177	2 527 119
RAIIA ajusté provenant d'I&C ⁽⁸⁾	(151 783)	189 724
Résultat net ajusté consolidé ⁽⁵⁾	(234 214)	154 952
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin ^(*)	(2 118 320)	83 011
RAII sectoriel ⁽⁷⁾ de SNCL Services d'ingénierie	192 547	204 251
RAII sectoriel ⁽⁷⁾ de SNCL Projets	(307 704)	11 331
Ratio du RAI sectoriel de SNCL Services d'ingénierie	12,2 %	14,5 %
Ratio du RAI sectoriel de SNCL Projets	(43,4 %)	1,0 %
Carnet de commandes – SNCL Services d'ingénierie	11 122 100	10 249 700
Carnet de commandes – SNCL Projets	4 562 100	4 925 100

*Le résultat net négatif au deuxième trimestre de 2019 comprend une perte de valeur hors trésorerie après impôts du goodwill de 1,7 milliard \$ lié au secteur Ressources de la Société.

- **Nouvelle orientation stratégique annoncée** – La Société a été restructurée en deux branches d'activité distinctes; SNCL Services d'ingénierie, sera responsable des activités à haut rendement et à croissance élevée, et SNCL Projets, sera chargée d'abandonner le modèle de contrats clé en main à prix forfaitaire (CMPF) de construction.

- **RAIIA ajusté** – Le RIIA ajusté négatif provenant d'I&C⁽⁸⁾ de 151,8 millions \$ se situe dans la fourchette négative allant de 150 millions \$ à 175 millions \$ annoncée le 22 juillet.
- **Programme de réduction des coûts** – La Société est toujours en voie de réaliser des économies de coûts de plus de 100 millions \$ d'ici la fin de 2019 et des économies de coûts annuelles de 250 millions \$ en 2020.
- **Réduction du dividende** – Pendant que la Société met en place des mesures prudentes pour améliorer son rendement, la Société réduit son dividende trimestriel, qui passe de 0,10 \$ par action à 0,02 \$ par action dans le but d'assainir et de renforcer son bilan.

« Depuis mon entrée en fonction à titre de chef de la direction par intérim le 11 juin, j'ai pris le temps d'écouter attentivement les préoccupations des parties prenantes, et nous avons rapidement commencé à mettre en œuvre le nouveau plan stratégique de la Société qui vise à réduire les risques de l'entreprise et à mettre en valeur les activités à croissance élevée et à haut rendement, a déclaré le président et chef de la direction par intérim, Ian L. Edwards. Conformément à notre stratégie, nous mettrons l'accent sur l'exécution efficace des projets clé en main à prix forfaitaire qui figurent encore dans le carnet de commandes. À cet effet, nous mettons en place plusieurs mesures, dont une nouvelle fonction de surveillance de projets qui relève directement de moi. Parallèlement à la mise en place de ces mesures, j'ai recommandé que toutes les mesures prudentes soient prises pour renforcer notre position de trésorerie et notre bilan, y compris la réduction du dividende. »

« Les décisions que j'ai prises sont, à mon avis, nécessaires pour assurer à nouveau la pérennité de l'entreprise, a ajouté M. Edwards. Notre fondation est solide et l'entreprise peut compter sur un carnet de commandes solide de SNCL Services d'ingénierie, dont la valeur s'élevait à environ 11 milliards \$ à la fin du T2, ce qui représente une hausse de 9 % sur 12 mois. »

Résultats du deuxième trimestre

Le résultat net négatif attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin déclaré par la Société en vertu des IFRS s'est établi à 2 118,3 millions \$ (12,07 \$ par action après dilution) pour le deuxième trimestre de 2019, comparativement à un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin déclaré en vertu des IFRS de 83,0 millions \$ (0,47 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2018. Le résultat net négatif attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin déclaré par la Société au deuxième trimestre de 2019 comprend une perte de valeur

hors trésorerie du goodwill et une dépréciation des immobilisations incorporelles liées au secteur Ressources de la Société pour un total de 1,8 milliard \$ (après impôts). La Société a également enregistré une charge attribuable à l'amortissement des immobilisations incorporelles liée au regroupement d'entreprises de 40,5 millions \$ (après impôts).

Le résultat net ajusté négatif provenant d'I&C⁽¹⁾ s'est établi à 299,8 millions \$ (1,71 \$ par action après dilution) au deuxième trimestre de 2019, comparativement à un résultat net ajusté provenant d'I&C⁽¹⁾ de 113,5 millions \$ (0,65 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2018. Le résultat net ajusté négatif provenant d'I&C⁽¹⁾ au deuxième trimestre de 2019 est principalement attribuable au RAI sectoriel⁽⁷⁾ négatif de SNCL Projets et à une hausse des charges financières.

SNCL Services d'ingénierie

SNCL Services d'ingénierie, qui regroupe les secteurs ICGP, Énergie nucléaire, Services d'infrastructure, et Capital, ont enregistré un rendement solide, dont un RAI sectoriel⁽⁷⁾ positif de 192,5 millions \$, ce qui correspond à un ratio de 12,2 % (8,2 % excluant Capital).

Les produits de SNCL Services d'ingénierie ont atteint un total de 1,6 milliard \$ au deuxième trimestre de 2019, en hausse de 11,4 % par rapport au deuxième trimestre de 2018, grâce à une augmentation des produits de l'ordre de 4 % à 37 %, dans l'ensemble des secteurs.

SNCL Projets

La branche d'activité de SNCL Projets, qui comprend les secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC, a inscrit un RAI sectoriel⁽⁷⁾ négatif totalisant 307,7 millions \$ au deuxième trimestre de 2019. Le RAI sectoriel⁽⁷⁾ négatif est principalement imputable aux révisions défavorables des prévisions relativement à certains grands projets de construction CMPF, dont l'incidence défavorable nette combinée totalise environ 280 millions \$. Ce résultat est principalement attribuable aux prévisions de coûts plus élevés pour achever deux projets de construction CMPF au Moyen-Orient de Pétrole et gaz et un projet de Mines et métallurgie, ainsi qu'à leurs coûts de garanties accrus, de même que pour deux projets de construction clé en main à prix forfaitaire d'Infrastructures qui sont presque achevés au Canada.

Fonction Surveillance de projets

SNC-Lavalin a pris une mesure décisive en créant la nouvelle fonction Surveillance de projets qui relève directement du président et chef de la direction par intérim. Cette fonction vise à centraliser la surveillance de tous les rendements de projet dans le but de repérer, surveiller et atténuer les risques de façon efficace et proactive dans le cadre de l'exécution par la Société

des projets CMPF qui figurent encore dans le carnet de commandes. En outre, la fonction supervisera le recouvrement rapide de ses créances associées à des réclamations.

Carnet de commandes et contrats octroyés

Le carnet de commandes de la Société totalisait 15,7 milliards \$ au 30 juin 2019, comparativement à 15,2 milliards \$ à la fin du mois de juin 2018. La valeur totale des contrats octroyés s'est élevée à 2,1 milliards \$ au deuxième trimestre de 2019, ce qui correspond à un ratio des octrois sur les produits de 0,9. Le carnet de commandes de SNCL Services d'ingénierie totalisait 11,1 milliards \$ à la fin du mois de juin 2019, incluant 1,9 milliard \$ de contrats octroyés au deuxième trimestre de 2019, ce qui correspond à un ratio des octrois sur les produits de 1,2. La valeur des contrats octroyés à SNCL Services d'ingénierie s'élevait à 3,7 milliards \$ pour les six premiers mois de 2019, dont 1,8 milliard \$ pour le secteur ICGP et 1,4 milliard \$ pour le secteur Services d'infrastructure.

Situation financière et flux de trésorerie

Au 30 juin 2019, la Société affichait 580,6 millions \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, une dette avec recours et recours limité de 4,0 milliards \$ et une capacité inutilisée de 1,1 milliard \$ sur sa facilité de crédit renouvelable engagée de 2,6 milliards \$. La Société a l'intention d'utiliser le produit de 3,0 milliards \$ de la vente de la part de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR pour rembourser sa dette, dont un montant de 600 millions \$ sur le prêt de la CDPQ et la nouvelle facilité de crédit-relais non garantie de 300 millions \$.

Au 30 juin 2019, le ratio dette nette avec recours sur le RAIIA, conformément aux modalités de la convention de crédit de la Société, telles que modifiées en février et en juin 2019, était de 2,5.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont été négatifs à 367,6 millions \$ au deuxième trimestre de 2019. Ce résultat est principalement attribuable à des décaissements d'environ 152 millions \$ liés au projet minier au Chili, à des paiements d'étape, et à des dépassements de coûts sur des projets d'infrastructure d'envergure, de même qu'à certains retards dans les règlements des réclamations pour des projets de Pétrole et gaz.

Dividende trimestriel

Le conseil d'administration a déclaré aujourd'hui un dividende en espèces de 0,02 \$ par action, payable le 29 août 2019 aux actionnaires inscrits en date du 15 août 2019. Ce dividende est un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt sur le résultat.

Conférence téléphonique et webdiffusion sur les résultats du deuxième trimestre de 2019

SNC-Lavalin tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 8h30 (heure de l'Est), pour discuter de ses résultats financiers du deuxième trimestre, ainsi que de la nouvelle orientation stratégique et de la réorganisation de l'entreprise. Une webdiffusion audio en direct de la conférence téléphonique ainsi que le document de présentation qui l'accompagne seront disponibles à investisseurs.snclavalin.com. Pour vous joindre à la conférence téléphonique, veuillez composer sans frais le 1 888 394 8218 en Amérique du Nord, le 647 484 0475 à Toronto, le 438 968 3560 à Montréal ou le 080 0279 7204 au Royaume-Uni. Un enregistrement de la conférence téléphonique sera mis en ligne sur le site Web de la Société dans les 24 heures qui suivront celle-ci.

À propos de SNC-Lavalin

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise mondiale spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et un acteur de premier plan en matière de propriété d'infrastructures. À partir de bureaux situés dans le monde entier, la vision des employés de SNC-Lavalin dépasse l'ingénierie. Nos équipes offrent des services pour chaque étape du cycle de vie des projets, notamment dans les domaines de l'investissement de capital, des services-conseils, de la conception, de l'ingénierie, de la gestion de construction, des investissements de maintien, de l'exploitation et de l'entretien, aux clients dans les secteurs d'activité de l'ingénierie, conception et gestion de projet (ICGP), des infrastructures, de l'énergie nucléaire et des ressources. www.snclavalin.com

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS

Les résultats financiers de la Société sont préparés conformément aux IFRS. Cependant, les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS suivantes sont utilisées par la Société : le résultat net ajusté provenant d'I&C, le RPA ajusté dilué provenant d'I&C, le résultat net ajusté provenant de Capital, le RPA ajusté dilué provenant de Capital, le RPA ajusté dilué consolidé, le RAIIA, le RAIIA ajusté provenant d'I&C et le RAII sectoriel. Ces mesures non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS sont expliquées plus en détail ci-dessous et dans le rapport de gestion de SNC-Lavalin qui se trouve dans la section « Investisseurs » sur le site Web de la Société à l'adresse www.snclavalin.com. Les mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles

préparées conformément aux IFRS, ces mesures financières non conformes aux IFRS permettent de mieux comprendre les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer le rendement de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures financières non conformes aux IFRS comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de rendement préparées en vertu des IFRS.

⁽¹⁾ Le résultat net ajusté provenant d'I&C se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C, à l'exclusion des charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration, de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, de la perte de valeur du goodwill, de la perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, de la charge nette liée au règlement des recours collectifs de 2012 et frais juridiques connexes, de la charge de l'égalisation des prestations au titre de la GMP, des gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C, de l'incidence de la réforme fiscale visant les sociétés aux États-Unis et les coûts différentiels de financement liés aux modifications du prêt de la CDPQ et à d'autres ententes de financement d'I&C liées à la vente de 10,01 % des actions de l'Autoroute 407 ETR. Les activités regroupées sous I&C sont définies dans les états financiers et le rapport de gestion de 2018 de la Société. Le terme « résultat net ajusté provenant d'I&C » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société. Voir le rapprochement ci-après.

⁽²⁾ Le RPA ajusté dilué provenant d'I&C se définit comme le résultat net ajusté provenant d'I&C, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué pour la période.

⁽³⁾ Le résultat net ajusté provenant de Capital se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital, à l'exclusion des charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres et des gains sur cession d'investissements de Capital.

⁽⁴⁾ Le RPA ajusté dilué provenant de Capital se définit comme le résultat net ajusté provenant de Capital, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué pour la période.

⁽⁵⁾ Le résultat net ajusté consolidé se définit comme le résultat net ajusté provenant d'I&C plus le résultat net ajusté provenant de Capital.

⁽⁶⁾ Le RPA ajusté dilué consolidé se définit comme le résultat net ajusté provenant d'I&C plus le résultat net ajusté provenant de Capital divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué pour la période.

⁽⁷⁾ Le RAI sectoriel correspond aux produits moins i) les charges directement liées aux activités ii) les frais de vente, généraux et administratifs directs; et iii) les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont attribués aux secteurs. Les frais qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société comprennent : certains frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, la perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues, le gain (la perte) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de restructuration, la perte de valeur du goodwill, la perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, la charge nette liée au règlement des recours collectifs de 2012 et des frais juridiques connexes, la charge de l'égalisation des prestations au titre de GMP, ainsi que les gains (pertes) sur cession d'activités d'I&C, d'investissements de Capital. Le terme « RAI sectoriel » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

⁽⁸⁾ Le RAIIA ajusté provenant d'I&C se définit comme le résultat d'I&C avant les charges financières nettes (produits financiers nets), l'impôt sur le résultat et les amortissements, et ne comprend pas les charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, la charge nette liée au règlement des recours collectifs de 2012 et frais juridiques connexes, la charge de l'égalisation des prestations au titre de la GMP, ainsi que les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C. Le terme « RAIIA ajusté provenant d'I&C » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

Sommaire des résultats financiers de SNC-Lavalin

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)	Deuxième trimestre		Six mois terminés le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Produits				
Provenant d'I&C- SNCL Services d'Ingénierie	1 499 752	1 355 560	2 941 763	2 666 124
Provenant d'I&C-SNCL Projets	709 679	1 114 360	1 558 684	2 170 993
Provenant du secteur Capital	74 746	57 199	146 923	121 396
	2 284 177	2 527 119	4 647 370	4 958 513
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin				
Provenant d'I&C	(2 183 772)	(16 809)	(2 251 127)	14 732
Provenant du secteur Capital	65 452	99 820	115 502	146 351
	(2 118 320)	83 011	(2 135 625)	161 083
Résultat dilué par action (\$)				
Provenant d'I&C	(12,44)	(0,10)	(12,82)	0,08
Provenant du secteur Capital	0,37	0,57	0,65	0,83
	(12,07)	0,47	(12,17)	0,92
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin				
Provenant d'I&C ⁽¹⁾	(299 822)	113 537	(314 735)	203 014
Provenant du secteur Capital ⁽³⁾	65 608	41 415	117 390	87 946
	(234 214)	154 952	(197 345)	290 960
RPA ajusté dilué (\$)				
Provenant d'I&C ⁽²⁾	(1,71)	0,65	(1,79)	1,16
Provenant du secteur Capital ⁽⁴⁾	0,37	0,23	0,67	0,50
	(1,34)	0,88	(1,12)	1,66
RAIIA ajusté provenant d'I&C⁽⁸⁾				
Marge du RIIA ajusté provenant d'I&C	(151 783) (6,9 %)	189 724 7,7 %	(72 577) (1,6 %)	367 040 7,6 %
Carnet de commandes				
Provenant de SNCL Services d'Ingénierie			11 122 100	10 249 700
Provenant de SNCL Projets			4 562 100	4 925 100
Trésorerie et équivalents de trésorerie			580 625	721 408
Dettes avec recours et recours limité			3 991 428	3 156 450

Noter que certains totaux et sous-totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres

* Les résultats financiers de la Société pour 2019 tiennent compte de l'incidence, sans effet de trésorerie, de l'IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »). Les résultats financiers pour 2018 n'ont pas été retraités selon la nouvelle norme comptable. Si la Société n'avait pas tenu compte de l'adoption de l'IFRS 16, le RIIA ajusté provenant d'I&C pour les six mois terminés le 30 juin 2019 aurait été inférieur d'environ 64 millions \$ (\$31 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019), et les charges financières nettes pour les six mois terminés le 30 juin 2019 auraient été inférieures de 11 millions \$ (\$6 millions pour le deuxième trimestre de 2019), principalement contrebalancées par un RIIA inférieur d'un montant semblable.

Rapprochement du résultat net déclaré en vertu des IFRS et du résultat net ajusté

	Deuxième trimestre 2019			Six mois terminés le 30 juin 2019		
	I&C	Capital	Total	I&C	Capital	Total
<i>(En M\$)</i>						
Résultat net (IFRS)	(2 183,8)	65,5	(2 118,3)	(2 251,1)	115,5	(2 135,6)
Perte de valeur du goodwill	1 720,9	-	1 720,9	1 720,9	-	1 720,9
Perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	60,1	-	60,1	60,1	-	60,1
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	40,5	-	40,5	83,2	-	83,2
Charges nettes liées au plan de restructuration	32,9	0,1	33,0	39,1	1,8	40,9
Frais de financement liés à la convention de vente des actions de l'Autoroute 407 ETR	27,4	-	27,4	27,4	-	27,4
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	2,0	-	2,0	5,4	-	5,4
Perte liée à un ajustement sur cessions d'activités d'I&C	0,1	-	0,1	0,2	-	0,2
Résultat net ajusté (non-IFRS)	(299,8)	65,6	(234,2)	(314,7)	117,4	197,3
<i>(En \$)</i>						
RPA dilué (IFRS)	(12,44)	0,37	(12,07)	(12,82)	0,66	(12,17)
Perte de valeur du goodwill	9,80	-	9,80	9,80	-	9,80
Perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	0,34	-	0,34	0,34	-	0,34
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	0,23	-	0,23	0,47	-	0,47
Charges nettes liées au plan de restructuration	0,19	0,00	0,19	0,22	0,01	0,23
Frais de financement liés à la convention de vente des actions de l'Autoroute 407 ETR	0,16	-	0,16	0,16	-	0,16
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,01	-	0,01	0,03	-	0,03
Perte liée à un ajustement sur cessions d'activités d'I&C	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00
RPA ajusté dilué (non-IFRS)	(1,71)	0,37	(1,34)	(1,79)	0,67	(1,12)

Noter que certains totaux et sous-totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres

	Deuxième trimestre 2018			Six mois terminés le 30 juin 2018		
	I&C	Capital	Total	I&C	Capital	Total
<i>(En M\$)</i>						
Résultat net (IFRS)	(16,8)	99,8	83,0	14,7	146,4	161,1
Charges nettes liées au plan de restructuration et de rationalisation et autres	6,7*	-	6,7	8,0	-	8,0
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	10,3	-	10,3	18,7	-	18,7
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	43,7	-	43,7	90,6	-	90,6
Perte nette (gain net) sur cession d'activités d'I&C et d'un investissement de Capital	0,2	(58,4)	(58,1)	0,3	(58,4)	(58,1)
Charge nette liée au règlement des recours collectifs de 2012 et frais juridiques connexes	64,5	-	64,5	64,5	-	64,5
Incidence de la réforme fiscale visant les sociétés aux États-Unis	4,8	-	4,8	6,2	-	6,2
Résultat net ajusté (non-IFRS)	113,5	41,4	154,9	203,0	87,9	290,9
<i>(En \$)</i>						
RPA dilué (IFRS)	(0,10)	0,57	0,47	0,08	0,83	0,92
Charges nettes liées au plan de restructuration et de rationalisation et autres	0,04	-	0,04	0,05	-	0,05
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,06	-	0,06	0,11	-	0,11
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	0,25	-	0,25	0,52	-	0,52
Perte nette (gain net) sur cession d'activités d'I&C et d'un investissement de Capital	0,00	(0,33)	(0,33)	0,00	(0,33)	(0,33)
Charge nette liée au règlement des recours collectifs de 2012 et frais juridiques connexes	0,37	-	0,37	0,37	-	0,37
Incidence de la réforme fiscale visant les sociétés aux États-Unis	0,03	-	0,03	0,04	-	0,04
RPA ajusté dilué (non-IFRS)	0,65	0,24	0,89	1,16	0,50	1,66

Noter que certains totaux et sous-totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres

**Ce montant comprend 6,9 millions \$ (5,6 millions \$ après impôts) de charges nettes qui ne répondent pas à la définition des coûts de restructuration conformément aux IFRS.*

Énoncés prospectifs

Dans le présent communiqué de presse et ci-après, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

Les énoncés contenus dans le présent communiqué faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « perspective », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter », « synergies » ou « vision », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir; et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date de ce communiqué. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion de 2018 de la Société (particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats »). Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter : a) issue des réclamations et litiges en cours et futurs; b) depuis le 19 février 2015, la Société fait face à un chef d'accusation de corruption en vertu de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (Canada) (la « LCAPE ») et à un chef d'accusation de fraude en vertu du Code criminel (Canada). La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités; c) nouvelle réglementation et conduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; d) réputation de la Société; e) contrats à prix forfaitaire ou incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente; f) octroi des contrats et calendrier; g) obligations de prestation restant à remplir; h) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; i) activités mondiales; j) Brexit; k) participation dans des investissements de Capital; l) dépendance envers des tiers; m) coentreprises et partenariats; n) concurrence; o) responsabilité professionnelle de la Société ou sa responsabilité pour des services défectueux; p) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels fournis; q) protection d'assurance; r) santé et sécurité; s) compétence du personnel; t) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; u) systèmes et données informatiques; v) acquisitions ou autres investissements; w) cession ou vente d'actifs importants; x)

liquidités et situation financière; y) endettement; z) garantie aux termes du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding; aa) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; bb) dividendes; cc) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; dd) besoins en fonds de roulement; ee) recouvrement auprès des clients; ff) dépréciation du goodwill et d'autres actifs; gg) conjoncture économique mondiale; hh) fluctuations dans les prix des marchandises; ii) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; jj) lois et règlements en matière d'environnement; kk) nouvelle orientation stratégique et la réorganisation de l'entreprise; et ll) incidences des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2018 de la Société, qui ont été mises à jour dans le rapport de gestion du premier et deuxième trimestre de 2019.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué reflètent les attentes de la Société en date de ce dernier, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

Renseignements supplémentaires

Médias

Daniela Pizzuto

Directrice, communications externes

514-393-8000, poste 54772

media@snclavalin.com

Investisseurs

Denis Jasmin

Vice-président, Relations avec les investisseurs

514-393-8000, poste 57553

denis.jasmin@snclavalin.com

Il est possible de consulter les états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités et le rapport de gestion de SNC-Lavalin pour la période se terminant le 30 juin 2019 sur le site Web tenu par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.sedar.com et sur le site Web de la Société au www.snclavalin.com.